

| | | |
|---|---------------------------------|--------------------|
| Filière : 2 ^{ème} année | Formateur : M. BOUKHRISS | |
| U.F : Fiscalité | S.P : 1-2 | O.P : 1 à 3 |
| Date : 14/11/2024 | Durée :1 h 30 | N.E : C.C 1 |

Partie théorique : (10pts)

Questions :

- Définir :
 - Le fait générateur ;
 - La taxe.
- Quelle est la différence entre le régime des encaissements et le régime des débits quant à la déduction de la TVA récupérable ?
- Qu'est ce qu'une exonération avec droit à déduction ?
- Quelles sont les opérations imposables obligatoirement à la TVA. ?

Partie pratique : (10pts)

Exercice :

La société **ATLAS** soumise en matière de TVA à la déclaration mensuelle et au régime des encaissements, vous fournit les informations suivantes :

| Opérations TTC | Juin |
|---------------------------------------|---------|
| ✓ Location de magasin à l'état nu | 200 000 |
| ✓ Achats de marchandises | 360 000 |
| ✓ Acquisition d'immobilisations | 580 000 |
| ✓ Ventes de marchandises au MAROC | 964 000 |
| ✓ Ventes de marchandises à l'étranger | 700 000 |

Informations complémentaires :

- ✓ La société accorde à ses clients un crédit de 30 jours sur 25 % de ses ventes de marchandises et bénéficie d'un crédit fournisseur de 30 jours sur 50 % de ses achats de marchandises.
- ✓ le taux de TVA est 20 %.

Travail à faire :

- Calculer la TVA due (ou crédit de TVA) au titre du mois de janvier.
- Calculer la TVA due (ou crédit de TVA) au titre du mois de février.